

Groupe de travail anticipation et gestion coordonnées
Relevé de décision -3 décembre 2012

De façon générale, sur l'application de la circulaire, les associations demandent :

- Une mise en avant des aspects sanitaires qui doivent prévaloir sur les aspects sécuritaires.
- Qu'aucune expulsion n'ait lieu sans que l'assurance d'une solution d'hébergement et d'accompagnement adaptée soit proposée aux personnes
- Par manque de solution adaptée, que les conditions de vie et les conditions sanitaires sur les lieux de vie soient améliorées en l'attente d'une solution de relogement adaptée selon les choix et les besoins des personnes.

1. Les associations souhaitent une application pleine et entière de la circulaire, un partenariat efficace et un travail en transparence avec la DIHAL soit une :

- Activation dans chaque département d'un comité de suivi des situations
- Mise en commun d'un tableau de bord au niveau local dont le contenu devra être élaboré en partenariat avec les associations
- Mise en place d'un comité de suivi national des remontées avec un tableau de bord au niveau national
- Communication de la liste des correspondants départementaux et des référents thématiques nationaux de la Dihal (avec les contacts mail et téléphone)

2. La DIHAL fera part de la demande des associations d'un moratoire sur les expulsions ou à minima de trêve hivernale appliquée aux campements et aux squats aux ministères et aux correspondants départementaux.

3. Les associations et la DIHAL travailleront à l'élaboration d'un cahier des charges « type » du diagnostic.

- Le contenu du diagnostic sera précisé, proposant des lignes directrices et posant des principes essentiels à respecter
- Ne pas parler de critères mais d'indicateurs ; indicateurs qui doivent viser une prise en charge adaptée et non pas une sélection des familles
- Contribution des familles aux diagnostics : regarder de quelles manières les familles peuvent contribuer à la recherche et à la mise en place des solutions...
- Parmi les indicateurs, prise en compte de la question de la santé des personnes pour proposer des solutions adaptées; le recours au médiateur sanitaire doit être requis pour faire le diagnostic
- Les moyens financiers doivent être précisés.(prise en compte éventuelle dans les PDHAI)
- établir, si possible un inventaire par département des moyens mobiliers disponibles (pavillons de voirie, locaux de l'Etat désaffectés etc .).

4. La DIHAL et les associations réfléchiront aux modalités pratiques de la gestion des bidonvilles et des évacuations

- Lorsqu'il y a deux décisions de justice avec des délais d'exécution différent : il est souhaitable que soit pris en compte, celle la plus favorable à la réalisation d'un diagnostic abouti.
- Réfléchir à la mise en place des moyens sur le campement, entre le moment du diagnostic et l'évacuation, pour améliorer les conditions sanitaires et faciliter la vie quotidienne du campement dans une durée limitée dans le temps

- Réfléchir aux délais qui devront être donné aux familles après l'arrivée de forces de police pour qu'elles puissent récupérer leurs affaires après l'évacuation (une journée,...) ;(les associations demandent à ce que les dates des évacuations soient communiquées à l'avance.

5. Les associations insistent sur la nécessité de travailler ensemble sur les représentations :

- y compris auprès des administrations ; travail de sensibilisation des acteurs, des élus.
- communication spécifique auprès des maîtres écoles, parents d'élèves, directeurs d'écoles pour favoriser la scolarisation des enfants

6. Les associations demandent une condamnation systématique par l'Etat des propos publics des élus qui ne respectent pas la Loi (scolarisation, domiciliation, discrimination et stigmatisation...)

La prochaine réunion aura lieu le 11 février à 14h30 à la DIHAL.

Elle portera sur le cahier des charges du diagnostic et la question du tableau de bord local/national